

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010434 – AFR 62/022/01

**Action complémentaire sur l'AU 143/01 (AFR 62/013/01 du 6 juin 2001) et suivantes (AFR 62/014/01 du 8 juin 2001, AFR 62/017/01 du 15 juin 2001 et AFR 62/019/01 du 19 juin 2001)**

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## ARRESTATIONS ARBITRAIRES / CRAINTES DE TORTURE

**RÉPUBLIQUE Nsii Luanda Shandwe, défenseur des droits humains**  
**DÉMOCRATIQUE au moins 50 autres détenus incarcérés à la prison centrale de Kinshasa,**  
**DU CONGO (RDC) dont (nouveau nom) Anne-Marie Kamwanya Masumbuko (f)**

Londres, le 5 juillet 2001

Le défenseur des droits humains Nsii Luanda Shandwe est toujours détenu sans inculpation à la prison centrale de Kinshasa, en compagnie d'au moins 50 autres personnes, dont Anne-Marie Kamwanya Masumbuko, qui ont apparemment été incarcérées en raison de leur implication présumée dans la mort du président Laurent-Désiré Kabila, assassiné le 16 janvier 2001.

Ces personnes sont détenues au pavillon 1 du Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa (CPRK). D'après les informations recueillies, elles sont surveillées en permanence par des membres des *Zimbabwe Defence Forces* (ZDF, Forces de défense du Zimbabwe) et ne sont autorisées à recevoir la visite de leurs proches qu'une fois par semaine, pendant environ cinq minutes. Durant ces courts entretiens, les détenus et leurs visiteurs sont constamment entourés de membres des ZDF. Ces personnes ne sont pas autorisées à consulter des avocats ni des médecins, et il semble qu'un soldat zimbabwéen ait déclaré à Nsii Luanda Shandwe qu'il n'avait pas droit à l'assistance d'un avocat.

Anne-Marie Kamwanya Masumbuko a été appréhendée à trois reprises en mars 2001 et interrogée sur le rôle présumé de son mari Janvier Bora Kamwanya, ancien officier des forces armées, dans l'assassinat du président Laurent-Désiré Kabila.

Avant d'être transférée au CPRK, elle a été torturée dans un des centres de détention des services de sécurité les plus connus, un bâtiment désigné sous le nom de Groupe Litho Moboti (GLM), où elle a été frappée de manière répétée avec un bout de bois et des ceintures militaires (appelées cordelettes).

Cette femme semble être une prisonnière d'opinion, détenue uniquement parce qu'elle est mariée à un homme soupçonné de l'assassinat du président Laurent-Désiré Kabila. Apparemment, au moins quatre autres femmes sont également incarcérées au pavillon 1 du CPRK, dont la seconde épouse de Bora Kamwanya.

Nsii Luanda Shandwe n'a pas été maltraité, mais il aurait perdu du poids du fait de son incarcération et de l'alimentation inadéquate que reçoivent les prisonniers. D'autres détenus ont été torturés avant d'être transférés au CPRK.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis août 1998, les ZDF luttent aux côtés du gouvernement de la RDC contre les groupes armés politiques congolais soutenus par les forces rwandaises et ougandaises dans un conflit ayant pour enjeu le contrôle de la République démocratique du Congo, qui a fait des dizaines de milliers de morts parmi la population civile de ce pays. On ignore cependant sur quelles bases juridiques les ZDF assurent la garde de personnes détenues dans une prison congolaise, de même que l'on ignore à qui elles doivent rendre des comptes. Amnesty International reconnaît que le gouvernement de la RDC est en droit de traduire en justice les individus soupçonnés d'implication dans l'assassinat du président Laurent-Désiré Kabila. Néanmoins, le maintien en détention de suspects qui ne sont pas inculpés ni autorisés à entrer en contact avec des avocats ou des médecins constitue une violation flagrante de la législation congolaise et du droit international.

La commission d'enquête mise sur pied pour faire la lumière sur l'assassinat du président Laurent-Désiré Kabila, et qui comprendrait des responsables des forces armées zimbabwéennes, semble habilitée sans la moindre restriction à faire placer des suspects en détention au secret sans inculpation. Nombre des personnes arrêtées sur ordre de la commission d'enquête ont été soumises à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements. Leur cas est évoqué dans un rapport publié le 26 juin par Amnesty International, intitulé *République démocratique du Congo. La torture, arme de guerre contre des civils non armés* (index AI : AFR 62/012/01). À la connaissance de l'organisation, aucune mesure n'a été prise contre les auteurs de ces violences.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français, en anglais ou dans votre propre langue pour les autorités congolaises ; en anglais ou dans votre propre langue pour les autorités zimbabwéennes) :**

- dites-vous préoccupé par le fait que Nsii Luanda Shandwe, Anne-Marie Kamwanya Masumbuko et au moins 50 autres personnes sont toujours détenus sans inculpation au pavillon 1 du Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa (CPRK) ;
- déclarez-vous inquiet à l'idée qu'Anne-Marie Kamwanya Masumbuko et d'autres personnes ont été torturées, et appelez les autorités à prendre immédiatement des mesures pour garantir la sécurité de tous les détenus ;
- exhortez les autorités à permettre à Nsii Luanda Shandwe, à Anne-Marie Kamwanya Masumbuko et aux autres détenus de recevoir la visite de leurs proches dans de meilleures conditions, de consulter des avocats, et de bénéficier des soins médicaux éventuellement requis par leur état de santé ainsi que d'une alimentation satisfaisante ;
- déclarez-vous inquiet au vu des pouvoirs illégaux accordés à la commission d'enquête chargée de faire la lumière sur l'assassinat du président Laurent-Désiré Kabila ;
- demandez de quel droit les *Zimbabwe Defence Forces* (ZDF, Forces de défense du Zimbabwe) sont autorisées à surveiller des individus détenus dans une prison congolaise et à leur imposer des restrictions, efforcez-vous de savoir à qui elles doivent rendre des comptes, et déplorez le fait qu'elles bafouent les droits fondamentaux de ces détenus ;
- demandez à être informé des charges éventuellement retenues contre ces détenus, et demandez instamment, s'ils sont inculpés d'infractions prévues par la loi, qu'ils se voient accorder dans les plus brefs délais la possibilité de répondre des faits qui leur sont reprochés devant un tribunal ;
- dites-vous préoccupé à l'idée que Nsii Luanda Shandwe, Anne-Marie Kamwanya Masumbuko et d'autres proches de suspects semblent être des prisonniers d'opinion, et exhortez les autorités à les libérer immédiatement et sans condition, à moins qu'ils ne soient inculpés d'infractions prévues par la loi ;
- demandez instamment que les responsables présumés d'actes de torture ou de mauvais traitements infligés à des détenus soient tenus d'en répondre devant la justice, et que tous les dépositaires de l'autorité publique, y compris les membres des ZDF, veillent au respect des droits fondamentaux des détenus.

**APPELS À :**

**Procureur général de la République démocratique du Congo et président de la commission d'enquête :**

Luhonge Kabinda Ngoy

Procureur général de la République

Palais de Justice

BP 7016, Kinshasa-Gombe

République démocratique du Congo

**Fax :** + 243 12 20 843 (via le Ministère de la Justice)

L'obtention de cette ligne de fax peut s'avérer difficile.

**Formule d'appel :** Monsieur le Procureur général,

**Ministre de la Défense par intérim du Zimbabwe :**

Mrs Joyce Teurai Mujuru

Acting Minister of Defence

Ministry of Defence

1<sup>st</sup> Floor Munhumutapa Building

Private Bag 7713

Causeway, Harare

Zimbabwe

**Fax :** + 263 4 796762

**Télégrammes :** Minister of Defence, Munhumutapa Building, Harare, Zimbabwe

**Formule d'appel :** *Dear Minister, / Madame la Ministre,*

**Ministre des Droits humains de la RDC :**

Professeur Ntumba Luaba

Ministre des Droits humains

Ministère des Droits humains

33/C Boulevard du 30 juin

Kinshasa-Gombe

République démocratique du Congo

**Fax :** + 243 12 20 664

**Formule d'appel :** Monsieur le Ministre,

**COPIES aux représentants diplomatiques de la République démocratique du Congo et du Zimbabwe dans votre pays.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 16 AOÛT 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*